
Les riverains autochtones Batwa et le retour sur leurs terres ancestrales dans le Parc National de Kahuzi Biega, Est de la RD Congo

Un groupe de autochtones Batwa, excédés par l'extrême pauvreté à la suite de leur expulsion afin d'établir le Parc National de Kahuzi Biega, a décidé de retourner dans leurs forêts ancestrales. Depuis lors, ils s'affrontent régulièrement aux éco gardes, entraînant parfois des pertes en vie humaine.

Plus de quatre décennies après l'expulsion des Batwa de leurs forêts ancestrales, aujourd'hui Parc National de Kahuzi Biega (PNKB), un groupe des Batwa excédés par l'extrême pauvreté et les promesses non concrétisées du gouvernement décide de retourner dans ce Parc malgré les restrictions légales en vigueur en République démocratique du Congo. Depuis lors, ces riverains autochtones Batwa s'affrontent régulièrement aux éco gardes, entraînant parfois des pertes en vie humaine.

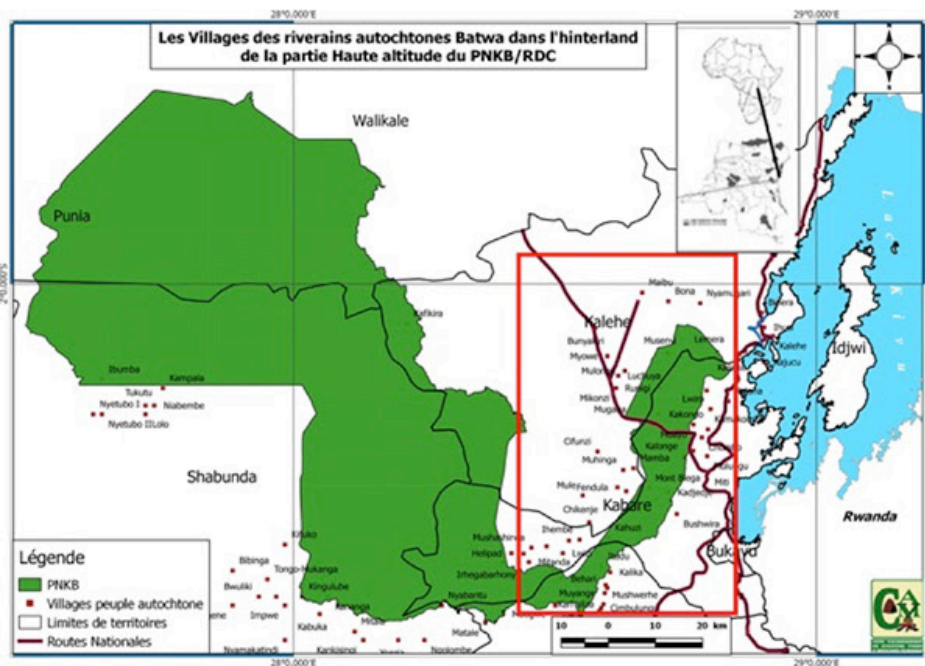
La création du Parc National de Kahuzi Biega (PNKB) en République démocratique du Congo (RDC), en 1971, a laissé de milliers de Batwa dans une situation très précaire. **Les autochtones Batwa ont été détruits culturellement par la perte de leurs forêts.** Malgré cela, en 1980, ce Parc a été déclaré site du patrimoine mondial par l'Unesco. La spoliation des terres ancestrales des autochtones Batwa sans mesure compensatoire a eu et **continue d'avoir des effets particulièrement dévastateurs sur les femmes Batwa** dont l'un des rôles centraux consiste à nourrir et soigner leurs familles. Désormais les femmes autochtones Batwa riverains sont dépourvues de moyens de subsistances et sont confinées à des conditions de vie très précaires, les exposant ainsi à l'exploitation et à la violence.

Cette pauvreté extrême, conduit parfois les riverains autochtones Batwa riverains à entrer dans le Parc en dépit des restrictions légales en vigueur, pour prélever des ressources naturelles vitales leur servant comme moyens de subsistances telles que le miel ou les plantes médicinales. En effet, la loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature a **renforcé le régime répressif** en vue d'assurer la protection des espèces, écosystèmes et habitats naturels. L'article 10 de la loi sus évoquée dispose que « (...) sont protégées les espèces de faune et de flore sauvages à tous les stades de leur cycle biologique ». Cependant, la loi n° 14/003 accorde certaines dérogations aux mesures de conservation, notamment dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique, ainsi que de la sécurité alimentaire des populations riveraines des aires protégées. Malheureusement, l'exécution de ces dispositions dérogatoires s'avère difficile faute des mesures d'application.

Les expulsions au PNKB ont eu lieu au courant de deux décennies: les années 1960 et 1970. **Environ 6000 Batwa ont été expulsés de force de leurs terres ancestrales situées dans ce Parc.** Entre 1970 et 1985, les Batwa ont été expulsés respectivement des collines de *Chatondo*, de *Katasomwa*, de *Munango*, de *Kabona*, de *Kakumbukumbu* et de *Bukulula*... espaces à ce jour érigés en partie haute altitude du Parc National de Kahuzi-Biega. Ces collines sont situées à cheval entre les territoires de Kabare, de Kalehe et de Shabunda en Province du Sud-Kivu à l'Est de la RDC.

D'après le recensement réalisé en 2017 par l'Institut National de la Statistique et l'association sans

but lucratif Centre d'accompagnement des Autochtones pygmées et Minoritaires Vulnérables (CAMV) au Sud -Kivu, il y a environ 9,608 autochtones Batwa occupant dans 101 villages riverains de la partie haute altitude du PNKB, précisément dans les territoires de Kabare et Kalehe, en province du Sud Kivu.



En 2014, le CAMV avec l'appui de l'ONG Forest Peoples Programme a initié un dialogue avec l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN) sous le mécanisme Whakatane (1). L'intérêt de ce dialogue était de faire en sorte que l'ICCN/PNKB reconnaisse la contribution des Batwa à la conservation, afin qu'elles ne soient pas considérées comme des concurrents pour l'aire protégée, mais plutôt comme des alliés dans la gestion durable des ressources naturelles de ce parc. L'engagement du CAMV vise la conciliation des impératifs de la conservation de la biodiversité avec les besoins des communautés riveraines Batwa.

Plusieurs autres tentatives de résolution du conflit entre le PNKB et les Batwa ont eu lieu successivement entre 2014 et 2019 (2) : en 2014 (Dialogue de Whakatane) ; en 2018 (Dialogue de Miti-Centre) pour résoudre le conflit et trouver une solution durable au problème de manque de terre. Malheureusement, **toutes ces initiatives sont restées lettres mortes** suite à l'absence d'un comité de suivi pour la mise en œuvre effective des recommandations. Les autochtones Batwa dénoncent l'indifférence du gouvernement congolais face à leurs revendications. **Le plus grand bailleur de fonds du parc est la Banque de Développement Allemande, KfW.** Rien qu'en 2016, environ 2 millions de dollars provenaient de KfW. (3)

Du retour des Batwa dans le PNKB

Contre toute attente, au mois d'octobre 2018, environ 40 ménages Batwa du village Buhobera dans le territoire de Kalehe vont décider de retourner dans le PNKB. Ils seront rejoints progressivement par plusieurs autres Batwa de Kabare et Bunyakiri. Les Batwa vont utiliser les Bantous comme main d'œuvre pour les travaux de fabrication des charbons des bois et de sciage des planches. En l'état actuel, et compte tenu de l'extrême pauvreté des Batwa et la quête perpétuelle de leur survie, il n'est guère surprenant d'observer pareilles dérives. «Le retour dans le parc a pu leur paraître comme une opportunité momentanée dont il fallait profiter au maximum », a déclaré un leader autochtone Twa de Kabare.

Depuis l'incursion des autochtones Batwa dans le Parc National de Kahuzi Biega, les altercations violentes et parfois meurtrières entre autochtones Batwa et éco gardes se sont accentuées. Plusieurs actions ont été menées pour désamorcer cette crise. À plusieurs reprises, le PNKB a tenté de faire usage de la force (incendie des cases, usages des armes à feu, arrestations, menaces) pour dissuader les Batwa à ne pas rester dans le Parc mais en vain. Au contraire, ces tentatives de dissuasion débouchent la plupart des fois sur des accrochages souvent meurtriers.

A ce jour, on dénombre déjà près de dix morts et de nombreux blessés tant du côté des Batwa que du côté des éco gardes. **Certains leaders Batwa croupissent actuellement en prison d'autres sont sous le coup des mandats d'arrêt.** A ce sujet, l'exemple du chef Twa Kasula, du village de Muyange dans le groupement de Miti, au Sud Kivu est frappant, le 24 février dernier, ce chef Twa et sept autres Batwa dont deux femmes ont été condamnés à de lourdes peines allant **de un an à 15 ans de prison et au paiement des amendes.** Le tribunal militaire de garnison de Bukavu les a condamnés pour la détention illégale d'arme et la destruction de la flore du Parc National de Kahuzi Biega, leurs terres ancestrales. Pour beaucoup d'observateurs, ce procès n'a pas respecté les conditions d'un procès équitable : en un seul jour, les Juges ont instruit les dossiers de huit Batwa, et le même le jour, le verdict a été rendu. Ensuite, comme les Batwa n'ont pas eu la possibilité de se choisir un avocat, le Tribunal a commis d'office la veille du procès un avocat. Dans ces conditions, l'avocat commis d'office ne pouvait pas avoir suffisamment du temps pour préparer la défense de huit Batwa. (4)

Par ailleurs, certaines organisations locales qui accompagnent les Batwa sont accusées d'intoxiquer les Batwa à rester définitivement dans le Parc. Ces organisations subissent par ce fait les menaces de la part des services de sécurité.

Il est clair que si ce retour avait été autorisé et planifié (encadré) conformément à la feuille de route de 2014 (qui prévoyait l'érection à l'intérieur du Parc des zones pilotes où les Batwa pourraient gérer la biodiversité de manière durable), il aurait pu être possible de garantir à la fois les droits des communautés ainsi que la protection de la biodiversité.

Les accroches régulières entre éco gardes et Batwa qui se sont accentuées depuis le retour des Batwa dans le PNKB, doivent interpeller toutes les parties prenantes à ce conflit, tant au niveau national qu'international. Des mesures urgentes doivent être prises pour décourager ceux qui détruisent ce patrimoine mondial qui est le PNKB et surtout pour que les scènes de violences auxquelles nous assistons ne se reproduisent plus. Des mécanismes adéquats et durables doivent être mis sur pied pour protéger et promouvoir les droits des Batwa mais aussi protéger la biodiversité du PNKB.

Pacifique Mukumba, mukumbapaci@yahoo.ca

Directeur exécutif de l'asbl, Centre d'Accompagnement des autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables "CAMV/ RD. Congo"

PhD candidate, Université du Burundi, centre de recherche Sociétés, Pouvoirs, Espaces et Environnement (SPEE)

(1) L'objectif du [Mécanisme de Whakatane](#) est d'évaluer la situation dans différentes aires protégées du monde et, là où les peuples sont affectés de façon négative, de proposer des solutions et de les mettre en œuvre. De plus, il prône et soutient des partenariats fructueux entre les peuples et les aires protégées.

(2)

-2014 : Recommandations du dialogue tenu au Sud- Kivu entre les Pygmées riverains du PNKB et le

Parc National de Kahuzi Biega du 25 septembre au 4 octobre 2014 ;

-2018 : Conclusions issue de la rencontre d'échange tenue à Miti-centre (territoire de Kabare en Province du Sud-Kivu) le 02 Février 2018 sur la problématique relative aux tensions intercommunautaires opposant les communautés Shi et Twa (Pygmées) ainsi que l'administration du Parc National de Kahuzi-Biega dans l'axe Miti-Katana en territoire de Kabare en province du Sud-Kivu ;

-2019 : Déclaration de Bukavu à l'issue du dialogue de haut niveau sur le processus de la protection durable du Parc National de Kahuzi-Biega et la cohabitation pacifique entre le Parc, les peuples autochtones et les autres communautés riveraines

(3) Conservation Watch, [Fortress Conservation in Kahuzi-Biéga National Park : Evictions and extrajudicial killings](#), Septembre 2018

(4) FPP, [The Kizula trial : punishment without justice](#), Février 2020 ; FPP, [Update : Batwa communities and Kahuzi-Biega National Park](#), Février 2020; Taz, [Der Feind in Grun](#) (uniquement en allemand), Mars 2020

Références:

* Barume. A.K. (2003). En voie de disparition ? *Moreton-in-Marsh*, Royaume –Uni. p143

* 2009). Les droits fonciers et les peuples des forêts d'Afrique . Perspectives historiques, juridiques et anthropologiques. Aperçu général : analyse et contexte. Forest Peoples Programme, Royaume-Uni

* ERND. (2017).L'expulsion des populations Pygmées du Parc National de Kahuzi-Biega : faits, conséquences et perspectives. Rapport d'étude.

* Nelson, J. & Hossack, L., Eds. (2003). [From Principles to Practice: Indigenous Peoples and Protected Areas in Africa](#). Moreton-in-Marsh: Forest Peoples Programme

* [Whakatane mechanism. \(2018\).](#)